

Archives 2010-2020 du blog "Les ruchers de l'an 01"



Les Ruchers de l'An **01**



Droit de réponse au magazine « Les Echos »

Janvier 2015

Pour fêter la nouvelle année, le journal Les Echos nous offre une bien triste analyse du monde apicole (***voir l'article ici***). Sous la plume de "représentants" des professionnels, c'est une nuée d'insultes que reçoivent les apiculteurs à la tête, au cas où la nouvelle année leur redonnerait un espoir pour la saison prochaine. Je me permet un droit de réponse, et vous invite à envoyer le vôtre.

Droit de réponse adressé à Messieurs Philippe Lecompte (Président du Réseau Biodiversité pour les Abeilles), Daniel Limon (ex-délégué français à Bruxelles), Laurent Lehr (Président du Centre d'études techniques apicoles d'Alsace), Michel Yger (président de la Fédération régionale des apiculteurs de Champagne-Ardenne). Envoyée en copie aux syndicats apicoles concernés.

Messieurs,

Je suis tombé sur votre article paru le 31 décembre dernier dans le magazine "Les Echos" et intitulé : "Ces tabous qui font mourir l'apiculture". Je

commence l'année 2015 avec un soupir de lassitude, et l'impression que rien, vraiment, ne pourra changer dans le petit monde de l'apiculture. Pendant le PDDA, vous appeliez de vos vœux un *"rassemblement"* des apiculteurs, une *"organisation de la filière"*. Comment vous contredire? Nous voulions tous nous réunir et parler d'une même voix, nous avons tant de problèmes à gérer que l'on aurait peu de mal à trouver des projets communs.

En lisant votre article, je constate malheureusement qu'en fait de *"rassemblement"*, vous souhaitez surtout l'éviction pure et simple de vos propres collègues. Vous faites resurgir le sujet de discorde que vous utilisiez déjà pour décrédibiliser une partie de la profession durant le PDDA : votre aversion pour la lutte anti-pesticides ; alors que tout le monde avait finalement sagement décidé de se remettre à la même table. Vous attaquez une grande partie des apiculteurs, et des organisations qu'ils se sont choisis, en les traitant de manipulateurs :

"Hélas, l'absence d'une définition claire des « activités apicoles » entraîne embrouilles, manipulations et instrumentalisations. Cela permet à des organisations prétendument représentatives de semer le trouble, voire pour certaines de chercher à déstabiliser les filières agricoles."

Sans avoir le courage de les nommer, vous faites explicitement référence à la Confédération Paysanne et à l'UNAF, dont on sait que vous êtes en désaccord avec elles sur le sujet des pesticides. Vous les accusez d'amateurisme. La Confédération Paysanne est une organisation exclusivement professionnelle, il n'y a donc pas lieu de telles accusations (*si tant est que l'on puisse accuser de quelque chose les apiculteurs amateurs*).

L'UNAF regroupe amateurs et professionnels, c'est exact. Mais regardons de plus près qui elle s'est choisi pour la représenter : **nous y trouvons des apiculteurs professionnels en majorité** (*Mr Belval, Mme Dugué, Mr Mercier, Mr Bonnafous, Mr Clément...*). Ces accusations sont donc erronées.

Au-delà de cette position que bon nombre d'apiculteurs (*amateurs et professionnels confondus*) ne comprennent pas, **c'est l'image de la profession que vous livrez au grand public qui est à la fois mensongère et insultante.** Je vous cite.

"La profession apicole, quant à elle, n'a pas su suivre l'évolution de son métier."

Regardez un instant ne serait-ce que 10 ou 20 ans en arrière. Que voyez-vous? Je vois pour ma part une évolution sans précédent de l'apiculture, sans commune mesure avec tout autre filière agricole à toute autre époque. Avec bien entendu des échecs, mais surtout des réussites malgré toutes les difficultés de la filière.

Ne voyez-vous pas ces exploitations qui ont mit en place des transhumances, jusqu'à 10 par saison, qui ont modifié tout leur matériel, tout leur savoir faire, afin de rester en vie? Ne voyez-vous pas ces élevages de reines, exigeants, techniques, sur tout le territoire, qui n'existaient pas il n'y a que 10 ans? Ne connaissez-vous pas ces multiples techniques de multiplication du cheptel, sans lesquelles bon nombre de vos collègues auraient tout bonnement disparu? **Et devant tous ces efforts de survie et d'adaptation à un contexte d'une difficulté sans précédent dans l'histoire de l'apiculture, ce sont là vos encouragements?**

"La déclaration de ruches est obligatoire, même si beaucoup d'apiculteurs passent outre."

En lisant cette affirmation, on a l'impression que les apiculteurs sont tous des fraudeurs. Il faut préciser que **tous les apiculteurs professionnels déclarent leurs ruches**, puisqu'en découle leur statut professionnel, les aides France-Agrimer auxquelles ils ont droit, les justificatifs à fournir aux assurances en cas d'accident. Dès lors vous parlez donc de personnes qui n'ont que quelques ruches, encore qu'ils sont nombreux à les déclarer, il suffit de voir les chiffres de l'audit France-Agrimer pour s'en convaincre. Que certains ne déclarent pas leurs colonies, sans doute. Mais de là à faire passer toute la filière pour fraudeuse, c'est un raccourci dont je vous laisse volontiers la responsabilité.

"L'utilisation de traitements vétérinaires homologués l'est aussi. S'il fixe les règles, l'Etat ne prend aucune mesure pour les faire appliquer. L'autorité de l'Etat se retrouve ainsi mise à mal en matière sanitaire, au point que les pratiques vétérinaires illégales semblent être devenues courantes et se font au grand jour. Selon l'Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation, seule une ruche sur deux est traitée correctement contre le varroa."

Vous donnez l'impression que les apiculteurs sont irresponsables, sans expliquer clairement pourquoi. Pourquoi ne pas préciser à vos lecteurs que très peu de traitements sont autorisés en France? Pourquoi ne pas leur dire que partout ailleurs dans le monde, ces traitements que vous considérez comme "incorrects" sont utilisés avec succès? Pourquoi passer sous silence le fait qu'ils sont utilisés et même conseillés en apiculture biologique et qu'ils

sont les seuls à garantir un risque zéro de rémanence dans les cires et le miel? Vous ne faites pas de différence entre "traitement légal" et "traitement efficace", ce n'est pourtant pas la même chose. **Il y a là un tabou auquel vous devriez vous atteler au plus vite.**

Messieurs, je ne peux qu'être en accord avec vous sur le fait qu'il existe des tabous qui font mourir l'apiculture. Mais j'en ferai une liste différente. La mienne commencerait par la volonté de certains d'entre nous à vouloir "moderniser" l'apiculture en réclamant des subventions basées uniquement sur l'acquisition de matériel ou de cheptel, ce qui fera mécaniquement disparaître les petites exploitations. La seconde sur les pesticides utilisés en France par les apiculteurs dans leurs propres ruches, car les autres traitements efficaces sont illégaux (*une exception française*).

Et pour finir, ce tabou plus général qui consiste à se voiler la face sur le sujet des pesticides, alors que les études sur le sujet s'entassent chaque année un peu plus sur les bureaux des ministères sans qu'aucune mesure d'envergure ne soit prise. **Ces mesures ne se feraient pas contre les agriculteurs, messieurs, mais pour leur bien.** Il est inadmissible de connaître toute une catégorie de travailleurs en danger, et de ne rien faire pour améliorer leur situation. J'ose espérer, messieurs, que vos liens avec l'industrie phytosanitaire n'altèrent pas votre jugement sur cette question*.

Cordialement,

Mathieu Angot,

Apiculteur en installation.

**Le réseau "biodiversité pour les abeilles" présidé par Mr Lecompte est en partie financé par BASF, un des leaders de l'industrie des pesticides. Mr Limon est un ancien délégué du groupe miel du COPA-COGECA, groupe proche de la FNSEA, syndicat peu prompt à faire évoluer l'agriculture vers moins de pesticides.*